

# Enquête publique PPRI 17 juin – 17 juillet 2019

Contribution de l'Association les Riverains et les Amis de Béner

## Les inondations à Béner

### Inondations en 1978

En 1978, de violents orages ont éclaté sur le secteur « Vallée St-Blaise-Gazonfier – Béner - route de La Vallée ». Des trombes d'eau ont déferlé jusqu'à la route du Mans et l'avenue Bollée. Les maisons, leurs dépendances et les champs situés près de la route du Mans notamment ont été envahis par l'eau qui a atteint plus d'un mètre non loin de la route du Mans. De nombreux habitants ont subi des dégâts importants (maraîchers, pépiniériste notamment) aux lieux-dits « Les Jardinets » et « Le Ruisseau ». Sur le bas de Gazonfier, au lotissement Joachim du Bellay, des habitants dont les maisons étaient construites depuis quelques années seulement ont vu des trombes d'eau déferlé contre leurs maisons.

### Coulées de boues en 1983

Le 25 juin 1983, des coulées de boues ont envahi non seulement le sous-sol de maisons, chemin des Perrières mais aussi les rues de l'Epau et de Béner entraînant, dans ces rues, les jeunes plants des champs au-dessus. Témoin et victime, Mme Oyon (chemin des Perrières) l'a attesté. Des habitants de Béner le confirment aussi.

## Enquête publique Réserve d'eau brute 3 mai – 4 juin 2005

### Rapport d'enquête

Des observations de Madame Hercent et Monsieur Hogu concernant les coteaux de Béner (Annexe 1, extrait page 10).

*« Cette zone n'apparaît soumise à aucune contrainte alors que sa position proche de la réserve, la pente générale de son bassin versant parfois nettement dominant par rapport au niveau de la réserve (90-100 m / 46-47 m) en fait un réceptacle privilégié pour **les violents ruissellements d'orage** après une probable urbanisation ».*

### Avis motivé de la commission d'enquête (Annexe 1, extrait page 14)

*« La commission d'enquête donne un avis favorable pour l'enquête d'utilité publique concernant les périmètres de protection de la réserve d'eau brute de l'Epau, **sous réserve expresse de l'extension du périmètre de protection rapproché à l'ensemble des coteaux de Béner** ».*

### Plan du périmètre de protection rapproché (Annexe 2)

## Enquête publique Réserve d'eau brute 2007

Ci-joint les observations de Guy Mary, hydrogéologue agréé (Annexe 3).

### Les exutoires de Douce Amie et Mélusine

#### **Exutoire Douce Amie**

*« L'exutoire Douce Amie sera équipé d'un dispositif comprenant 2 décanteurs lamellaires, avec retenue d'hydrocarbures, et de 2 vannes téléopérées depuis l'usine des eaux permettant l'arrêt de tout rejet dans l'Huisne. En cas de pollution, la fermeture des vannes permettra le pompage par cureuse directement dans le décanteur » (Dossier enquête publique - Ouest Infra Tours 09/2006, page 114-3 Annexe 3 ; page 98, Annexe 4).*

### **Exutoire Mélusine**

« L'exutoire Mélusine sera équipé d'un dispositif comprenant un décanteur lamellaire, avec retenue d'hydrocarbures, et de 2 vannes téléopérées depuis l'usine des eaux permettant l'arrêt de tout rejet dans l'Huisne » (Dossier enquête publique - Ouest Infra Tours 09/2006 page 114-3, Annexe 3)

### **Arrêté préfectoral n°07 – 4827 du 21 septembre 2007 (Annexe 5)**

Extrait

*Dispositions relatives aux mesures de protection*

*2 – Périmètres de Protection*

*2-3 – Prescription spécifiques*

- *des dispositifs motorisés seront mis en place pour interrompre le déversement des collecteurs de « Mélusine » et de « Douce Amie », dans l'Huisne en cas de pollution*

Actuellement, si sur l'un des deux exutoires survient une pollution, la vanne se ferme, et si « en même temps », des pluies torrentielles/diluviennes, **inondations des quartiers de Béner.**

Le projet de zone commerciale de Béner va artificialiser 21 ha (10 ha de bâtiments et 11 ha de parkings).

Les eaux pluviales après dessableur/débourbeur/déshuileur seront collectées dans des bassins de rétention enterrés.

### **L'artificialisation de 21 ha va accélérer le ruissellement, et accroître le risque d'inondation.**

**Avis de la CLE (Commission Locale de l'EAU) du SAGE de l'Huisne** en date du

1 octobre 2015 concernant le projet de zone commerciale de Béner. (Annexe 6)

Extraits

«..... le bureau rappelle les enjeux importants des secteurs situés à l'aval du projet : prise d'eau pour la production d'eau potable de l'Epau et vulnérabilité aux inondations des zones d'habitat. Ainsi les rejets d'eaux pluviales programmés doivent-ils respecter l'obligation de non-dégradation de la situation existante au regard de la qualité de l'eau et **du risque d'inondation** ».

« Enfin le bureau de la CLE invite le pétitionnaire à recourir à des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales dont certaines sont présentées dans le guide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne publié en janvier 2014. L'objectif étant de limiter les surfaces imperméabilisées qui accélèrent le ruissellement et rendent impossible l'infiltration d'une partie des eaux « in situ ».

**Le Plan Prévisionnel du Risque Inondation (PPRI) ne concerne que les inondations par débordements des cours d'eau. Aucune analyse et considération sur les risques d'inondations par ruissellement.**

Événements récents d'inondations par ruissellement en Sarthe : les pluies torrentielles de mai/juin 2016 dans le sud Sarthe et celles de juin 2018 à Soulligné Sous-Ballon et Bonnétable.

Remarques de Renaud Barbero est chercheur en climatologie, Irstea ; Éric Martin est directeur régional, changement climatique, Irstea ; Patrick Arnaud est chercheur en hydrologie, Irstea ; Pierre Javelle est chercheur en hydrologie, Irstea. (Annexe 7)

Extraits

*Les violentes pluies qui se sont abattues sur le département de l'Aude ont surpris par leur soudaineté. Cependant, comme l'expliquent les auteurs de cette tribune, il va falloir se préparer - notamment nos infrastructures - à ce genre de phénomènes, que le changement climatique intensifie.*

*Pour réduire notre vulnérabilité face à ces aléas, nous devons **réviser** progressivement le dimensionnement des ouvrages hydrauliques, des infrastructures de gestion des eaux et de défense contre les inondations **ainsi que les plans d'aménagement du territoire.***

Le Mans le 10 juillet 2019

Jean Claude Querville  
Président de l'association « Les Riverains et les Amis de Béner »

L'association créée le 9 avril 2015 : 525 adhérents

Pétition (papier) contre la zone commerciale de Béner en juin 2016 : 2 600 signatures

Pétition Internet depuis le 26 avril 2019 : 9 630 signatures

Liste des Annexes :

- n° 1 : Rapport d'enquête publique pages 10 à 14 (5 pages)
- n° 2 : Plan périmètre de protection page 88
- n° 3 : Observations de Guy Mary (7 pages)
- n° 4 : Dossier enquête publique - Ouest Infra Tours 09/2006 page 98
- n° 5 : Arrêté préfectoral n°07 – 4827 du 21 septembre 2007 (3 pages)
- n° 6 : Avis de la CLE
- n° 7 : Tribune Reporterre